



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

---

*Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures*

---

**2014/2089(DEC)**

8.12.2014

## **PROJET D'AVIS**

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence des droits  
fondamentaux de l'Union européenne pour l'exercice 2013  
(2014/2089(DEC))

Rapporteure pour avis: Sylvie Guillaume

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue les conclusions de la Cour des comptes estimant que les comptes annuels de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de cette dernière au 31 décembre 2013, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et précisant par ailleurs que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de la FRA relatifs à l'exercice 2013 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs;
2. observe que si les montants des crédits engagés reportés en 2014 pour les titres II (dépenses administratives) et III (dépenses opérationnelles) sont élevés, cela s'explique notamment, s'agissant du titre III, par le caractère pluriannuel des projets opérationnels de l'agence;
3. considère, de façon générale, qu'il convient de consacrer davantage d'attention à l'établissement de la bonne gestion financière de la FRA, à savoir l'économie, l'efficacité et la performance avec lesquelles celle-ci a utilisé les crédits dont elle dispose afin de remplir les tâches qui lui sont dévolues.